

TITRE

N° CE446

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE446

présenté par
M. Marchive, rapporteur

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en oeuvre de la lutte contre
l'artificialisation des sols »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence légistique, par rapport aux termes retenus aux articles 191, 192 et 194 de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.